

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

**2025.04.27 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES – PROJET TENNIS**

(Rapporteur : Ronald GRANJU)
Nomenclature : 7.5.3 – Subventions accordées à des associations

La ville d'Ambérieu en Bugey, propriétaire des installations sportives (gymnases, salles spécialisées, stades ...) met à disposition des associations locales, sous certaines conditions, ses équipements municipaux.

La Commune reste attentive au bon état technique et sécuritaire de ses équipements. Aujourd'hui, les deux courts de tennis couverts au Parc des Sports Cordier présentent des défaillances nécessitant une réfection.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_27-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025 1

Un nouveau dispositif est à venir, entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération Française de Tennis, permettant l'attribution de subventions spécifiques à la pratique du tennis. Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de tout soutien financier mobilisable pour ce projet, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires au dépôt d'une demande de subvention avant le début des travaux auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de ce nouveau dispositif de soutien aux équipements sportifs en lien avec la pratique du tennis.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires au dépôt d'une demande de subvention avant le début des travaux auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du nouveau dispositif de soutien aux équipements sportifs en lien avec la pratique du tennis.

La Commission Municipale **Sports, Loisirs, Évènementiels et Espace 1500** lors de sa séance en date du **16 juin 2026** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **16 juin 2026** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention avant le début des travaux auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du nouveau dispositif.
2. **DE PRÉCISER** que le montant de la subvention sollicitée sera au maximum de 50 % du coût éligible du projet, sous réserve des conditions définies par la Région.
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention de soutien aux équipements sportifs en lien avec la pratique du tennis, notamment le formulaire de dépôt en ligne, les engagements financiers, et les éventuelles conventions ou avenants liés au financement.
4. **DE PRÉCISER** que la présente délibération doit obligatoirement être jointe au dossier de demande de subvention en tant que pièce justificative.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

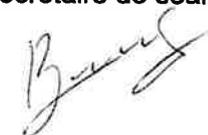
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

24 JUIN 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
201-210100046-20250619-DEL_2025_04_27-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025